

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DECISION MODIFICATIVE N° 2

(Vote de crédits)

Date de convocation :	22/10/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	28	Pour :	22
Nombre de membres présents :	22	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	26	Abstention :	0

L'an 2024, le 30 octobre, à 18 heures, à la salle des fêtes de Chambérat, les membres de la Communauté de Communes du pays d'Huriel, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Jean-Elie CHABROL

Présents : M. ABRANOWITCH Stéphane, Mme AVELINE Pauline, M. BOURICAT Gérard, Mme BOUTET Samantha, M. CHABROL Jean-Elie, M. CHEMINET Jean-Louis, M. DAUGERON Daniel, Mme DEFFONTIS Sandrine, Mme DESAGES Hélène (suppléante), Mme DOUSSET Brigitte, M. DUBREUIL Alain, M. DUNEAUD Jean-Luc, M. JACQUOT Christian, Mme MANGERET Corine, Mme NAQUET Corinne, M. NOWAK Pierre, M. PALLIOT Jean-Michel, M. PENAUD Jean-Pierre, Mme ROLIN Sylvie, Mme TABOURET Valérie, Mme VERMEZ Nadège, M. LAMY Raymond

Procurations : M. ANTONIOTTI Ludovic donne pouvoir à M. LAMY Raymond, M. COFFIN Denis donne pouvoir à Mme VERMEZ Nadège, M. LECLERC Christophe donne pouvoir à M. CHABROL Jean-Elie, M. ROUYAT Hervé donne pouvoir à M. NOWAK Pierre

Absents :

Excusés : M. ANTONIOTTI Ludovic, M. CHARRET Thierry, M. COFFIN Denis, M. COULANJON Jérôme, M. DUMONTET Bertrand, M. LECLERC Christophe, M. ROUYAT Hervé

Secrétaire de séance :

Objets : Travaux régie

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
21318 (040) - 01 : Autres bâtiments publics	3 313,00	021 (021) - 01 : Virement de la section de f	3 313,00
	<b>3 313,00</b>		<b>3 313,00</b>

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'inv	3 313,00	722 (042) - 01 : Immobilisations corporelles	3 313,00
	<b>3 313,00</b>		<b>3 313,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>6 626,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>6 626,00</b>

Certifié exécutoire par , Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A HURIEL, le 06/11/2024

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Président

le(s) secrétaire(s) de séance